

# Intercommunalité & formation : pour une mutualisation renforcée



## François DELUGA

Président du CNFPT, Député-Maire du Teich, Vice-président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud - 33 Gironde

Président du CNFPT depuis mi avril, je me félicite que l'établissement de toutes les collectivités et de tous les agents ait su accompagner le formidable développement de l'intercommunalité.

Pour preuve, la part des heures de formation suivies par des personnes travaillant en établissement public de coopération intercommunale (12%) se situe en correspondance avec leur part dans les effectifs de la fonction publique territoriale.

Au-delà des chiffres de son bilan 2008, le CNFPT propose depuis plusieurs années, des actions et des itinéraires de formation spécifiques. Je pense, par exemple, à l'accompagnement à la prise de fonction de directeur général des services d'une communauté de communes, ou à des thématiques ciblées, comme plan local d'urbanisme et intercommunalité, etc.

Pour 2010, un itinéraire destiné aux responsables financiers d'EPCI sera d'ailleurs mis en place à l'ENACT d'Angers.

Outre le développement des compétences dans le cadre d'un métier, le CNFPT s'efforce également de favoriser les rencontres entre professionnels, autour des thèmes d'actualité les plus immédiats - par exemple, la mise en place des assemblées après les élections municipales ou la gestion durable des zones d'activités intercommunales.

“L'enjeu est d'importance : la formation est un puissant levier. Il permet à la fois de contribuer au maintien d'un service public local de qualité, et à la réduction des inégalités.”

Les réflexions en cours autour de la réforme territoriale promettent, une fois encore, de venir impacter les organisations et les pratiques professionnelles des intercommunalités. Ce n'est pas sans nous rappeler toutes les questions qu'ont soulevé, en leur temps, certains transferts de compétences et le devenir des personnels qui les exerçaient jusqu'alors : territoire pertinent pour l'efficacité du service, articulation entre politiques municipales et politiques

communautaires, adaptation des métiers, nécessaire développement d'une culture commune...

Aujourd'hui comme hier, et particulièrement en cette période d'incertitude, je tiens à assurer les élus et

les agents communautaires du soutien du CNFPT : chacun pourra, en métropole comme outre-mer, en milieu urbain comme en milieu rural, compter sur l'établissement pour l'accompagner dans les évolutions à venir, quelles qu'elles soient.

En attendant que le législateur ait tranché, dans une voie ou dans une autre, une observation mérite l'attention des décideurs locaux : chaque fois que la formation est pensée à l'échelle de l'intercommunalité, elle se trouve particulièrement pertinente.

La question n'est pas d'atteindre une masse critique, mais bien de rechercher les voies et les moyens d'un service public équitable, en tout point du territoire : harmoniser les usages professionnels, mutualiser les bonnes pratiques, permettre à chacun de mieux comprendre l'environnement de son métier... autant d'éléments qui concourent à l'amélioration de la qualité du service rendu et à celle de la situation personnelle des agents.

Dans cette perspective, la mutualisation des services formation - entre communes et établissement intercommunal - m'apparaît une réponse adaptée.

Cette piste me semble mériter réflexion, au moment où la plupart des collectivités commencent à mesurer les impacts de la loi du 19 février 2007 : les formations d'intégration pour tous, la formation tout au long de la vie, l'individualisation des parcours, la meilleure prise en compte de l'expérience professionnelle, sont autant de notions à intégrer dans l'élaboration d'un plan de formation largement rénové par le législateur.

Dans cette perspective, le CNFPT vient d'ailleurs de faire paraître un guide pratique, et nos délégations régionales se tiennent à la disposition des collectivités, pour les accompagner dans leur démarche.

L'enjeu est d'importance : la formation est un puissant levier. Il permet à la fois de contribuer au maintien d'un service public local de qualité, et à la réduction des inégalités.

Chacun sait en effet que la formation tend à aller, assez naturellement, vers les agents les plus qualifiés.

La généralisation des formations d'intégration est une première étape, qui étend à la catégorie C, des dispositifs jusque-là réservés par la loi aux catégories A et B.

En parallèle, les efforts de territorialisation des actions de formation du CNFPT devraient rapprocher de la formation des personnels isolés, en raison de la taille de leur collectivité, de leur métier à faible effectif ou encore d'un handicap qui rend les déplacements difficiles.

De plus, la formation contribue au développement des compétences tout au long de la vie et donc au maintien, sur nos territoires, d'un service public local de qualité.

A l'heure où l'on entend, de plus en plus souvent, des voix mettant en doute le bien fondé de la gestion publique des services publics locaux, il paraît nécessaire de rappeler quelque vérité historique : les collectivités territoriales ont démontré, depuis les débuts de la décentralisation, la performance de leur mode de gestion et la parfaite adaptabilité du statut de la fonction publique territoriale.

Les intercommunalités, comme toutes les autres collectivités peuvent compter sur le CNFPT pour défendre ces acquis : ses formations sont le lieu de la professionnalisation, des rencontres et des échanges, mais aussi du partage des valeurs du service public local.

François DELUGA,  
Président du CNFPT, Député-Maire du Teich,  
Vice-président de la Communauté d'Agglomération  
du Bassin d'Arcachon Sud

33 Gironde

“ La mutualisation des services formation - entre communes et établissement intercommunal - m'apparaît une réponse adaptée. ”